

Budget rectificatif 3/2016: sécurité des institutions

2016/2121(BUD) - 25/10/2016 - Acte final

OBJECTIF : adoption du budget rectificatif n° 3 au budget 2016, portant sur la sécurité des institutions.

ACTE NON LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2016/2210 du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

CONTENU : le présent budget rectificatif 3/2016 vise à intégrer dans le budget 2017 des moyens supplémentaires pour renforcer la sécurité des institutions européennes, en particulier sous forme de renforcement des **ressources humaines**.

Le budget rectificatif (PBR) n° 3 pour l'exercice 2016 prévoit à cet effet un renforcement budgétaire de **15,8 millions EUR**, ventilés entre les principales institutions européennes et les Écoles européennes.

Les crédits de paiements correspondants seront redéployés à partir de la ligne budgétaire opérationnelle ITER (item 32 05 01 02) sous la sous-rubrique 1a du budget.